Pourquoi, malgré le danger connu, cliquons nous sur des e-mails d’expéditeurs inconnus ?

	Pourquoi, malgré le danger connu, cliquons nous sur des e-mails d’expéditeurs inconnus ?

Selon une enquête de la FAU (University of Erlangen-Nuremberg), près de la moitié des utilisateurs cliqueraient sur des liens d'expéditeurs inconnus (environ 56% d'utilisateurs de boite mails et 40% d'utilisateurs de Facebook), tout en étant parfaitement conscient des risques de virus ou d'autres infections.
Le site d'information Français Pure Player Atlantico à interrogé à ce sujet Denis JACOPINI, Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles

Atlantico :
Pourquoi donc, selon vous, le font-ils malgré tout ? Qu'est-ce qui rend un mail d'un inconnu si attirant, quitte à nous faire baisser notre garde ?

Denis JACOPINI :
Ça-vous est très probablement déjà arrivé de recevoir un e-mail provenant d'un expéditeur anonyme ou inconnu.
Avez-vous résisté à cliquer pour en savoir plus ? Quels dangers se cachent derrière ces sollicitations inhabituelles ? Comment les pirates informatiques peuvent se servir de nos comportements incontrôlables ?

Aujourd'hui encore, on peut comparer le courrier électronique au courrier postal.
Cependant, si l'utilisation du courrier postal est en constante diminution (-22% entre 2009 et 2014), l'usage des messages électroniques par logiciel de messagerie ou par messagerie instantanée a lui par contre largement augmenté.
Parmi les messages reçus, il y a très probablement des réponses attendues, des informations souhaitées, des messages de personnes ou d'organismes connus nous envoyant une information ou souhaitant de nos nouvelles et quelques autres messages que nous recevons avec plaisir de personnes connues et puis il y a tout le reste, les messages non attendus, non désirés qui s'appellent des spams.
En 2015, malgré les filtres mis en place par les fournisseurs de systèmes de messagerie, il y avait tout de même encore un peu plus de 50% de messages non désirés.
Parmi ces pourriels (poubelle + e-mail) se cachent de nombreux message ayant des objectifs malveillant à votre égard. Les risques les plus répandus sont les incitations au téléchargement d'une pièce jointe, au clic sur un lien renvoyant vers un site Internet piégé ou vous proposer d'échanger dans le but de faire « copain copain » et ensuite vous arnaquer.

La solution : ne pas cliquer sur un e-mail ou un message provenant d'un inconnu, de la même manière qu'on apprend aux enfants de ne pas parler à un inconnu…Pourtant, des millions de personnes en France se font piéger chaque année. Pourquoi ?

A mon avis, les techniques d'Ingenierie sociale sont à la base de ces correspondances. L'ingénierie sociale est une pratique qu exploite les failles humaines et sociales. L'attaquant va utiliser de nombreuses techniques dans le but d'abuser de la confiance, de l'ignorance ou de la crédulité des personnes ciblées.
Imaginez, vous recevez un message ressemblant à ça :
« Objet : changements dans le document 01.08.16
Expéditeur : Prénom et Nom d'une personne inconnue
Bonjour,
Nous avons fait tous les changements necessaires dans le document.
Malheureusement, je ne comprends pas la cause pour la quelle vous ne recevez pas les fichier jointes.
J'ai essaye de remettre les fichier jointes dans le e-mail. »
…
Dans cet exemple, on ne connaît pas la personne, on ne connaît pas le contenu du document, mais la personne sous-entend un nouvel envoi qui peut laisser penser à une ultime tentative. Le document donne l'impression d'être important, le ton est professionnel, il n'y pas trop de faute d'orthographe… Difficile de résister au clic pour savoir ce qui se cache dans ce mystérieux document.

Un autre exemple d'e-mail ou similaire souvent reçu :
« Objet : Commande – CD2533
Expéditeur : Prénom et Nom d'une personne inconnue
Madame, Monsieur,
Nous vous remercions pour votre nouvelle « Commande – CD2533″.
Nous revenons vers vous au plus vite pour les delais
Meilleures salutations,
VEDISCOM SECURITE »

En fait, bien évidemment pour ce message aussi, la pièce jointe contient un virus et si le virus est récent et s'il est bien codé, il sera indétectable par tous les filtres chargés de la sécurité informatique de votre patrimoine immatériel.
Auriez-vous cliqué ? Auriez-vous fais partie des dizaines ou centaines de milliers de personnes qui auraient pu se faire piéger ?

Un autre exemple : Vous recevez sur facebook un message venant à première vue d'un inconnu mais l'expéditeur a un prénom que vous connaissez (par exemple Marie, le prénom le plus porté en France en 2016). Serait-ce la « Marie » dont vous ne connaissez pas le nom de famille, rencontrée par hasard lors d'un forum ou d'une soirée qui vous aurait retrouvé sur Facebook ?
Dans le doute vous l'acceptez comme amie pour en savoir plus et engager pourquoi pas la conversation…
C'est un autre moyen utilisé par les pirates informatiques pour rentrer dans votre cercle d'amis et probablement tenter des actes illicites que je ne détaillerai pas ici.

Vous rappelez-vous avoir accepté une demande de mise en contact provenant d'un inconnu sur Facebook ? Peut-être que vous ne connaissiez pas les risques, mais qu'est-ce qui vous a poussé à répondre à un inconnu ? La politesse ? La curiosité ?

A mon avis, le principal levier utilisé pour pousser les gens à cliquer sur les emails pour en voir l'objet, cliquer sur les pièces jointes pour en voir le contenu ou cliquer sur les liens pour découvrir la suite, est une des nombreuses failles humaine : la curiosité.

Cette curiosité peut nous faire faire des choses complètement irresponsables, car on connaît les dangers des pièces jointes ou des liens dans les e-mails. Malgré cela, si notre curiosité est éveillée, il sera difficile de résister au clic censé la satisfaire.

Il est clair que la curiosité positive est nécessaire, mais dans notre monde numérique où les escrocs et pirates oeuvrent en masse le plus souvent en toute discrétion et en toute impunité, la pollution des moyens de communication numériques grand public est telle que le niveau de prudence doit être augmenté au point de ne plus laisser de place au hasard. Le jeu vaut-il vraiment la chandelle face aux graves conséquences que peut engendrer un simple clic mal placé ?

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**.
Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Liberté) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : One in two users click on links from unknown senders › FAU.EU

---

10 techniques de cybercriminels pour vous pirater votre carte bancaire | Denis JACOPINI

10 techniques de cybercriminels pour vous pirater votre carte bancaire

Sources :

http://www.agefi.fr/banque-assurance/actualites/hebdo/20160210/oberthur-technologies-lance-carte-a-cvv-dynamique-155903

http://www.challenges.fr/economie/20130912.CHA4249/la-verite-sur-les-fraudes-a-la-carte-bancaire.html

https://www.jegardecapourmoi.com

http://www.challenges.fr/economie/20130912.CHA4249/la-verite-sur-les-fraudes-a-la-carte-bancaire.html

http://www.bienpublic.com/actualite/2013/10/10/dijon

http://www.lanouvelletribune.info/societe/vie-societale/technologie/25616-greendispenser-un-nouveau-virus-voleur-de-billets-de-banque

https://securelist.com/analysis/quarterly-spam-reports/69932/spam-and-phishing-in-the-first-quarter-of-2015

Un oeil sur vous, citoyens sous surveillance – Documentaire 2015 | Denis JACOPINI

	Un oeil sur vous, citoyens sous surveillance – Documentaire 2015 2h24

Des milliards de citoyens connectés livrent en permanence – et sans toujours s'en rendre compte – des informations sur leur vie quotidienne à des sociétés privées qui les stockent dans de gigantesques serveurs. Ces informations sont rendues accessibles aux États et vendues aux entreprises. Dans ce monde sous étroite surveillance, jusqu'où irons-nous en sacrifiant nos vies intimes et nos droits à la liberté individuelle ?

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la #cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en #sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Victime d’une arnaque vous demandant de régler par coupons recharges PCS ? Pas de panique !

Les escroqueries à la Carte prépayée et aux coupons recharges PCS Mastercard (ou Transcash ou Tonéo) se développent de plus en plus et ont tendance à remplacer certaines arnaques plus anciennes, mais désormais mieux détectées par les internautes

Par mail ou via Facebook, ils envoient tout d'abord soit un appel au secours venant d'une personne proche ou toute autre raison aboutissant à un chantage.

Ils demandent ensuite de recharger leur carte de crédit par ce nouveau moyen très moderne qu'est la carte prépayée PCS Mastercard. Souvent les personnes ne connaissent même pas le principe de rechargement de carte de crédit mais lorsque l'interlocuteur nous explique qu'il suffit simplement de descendre au bureau de tabac en bas de chez nous, d'acheter 1, 2, 3 ou 4 tickets de rechargement (coupons recharges), puis de lui envoyer les codes pour répondre à a demande, beaucoup commencent à flairer le piège.

Ce moyen de paiement vient en remplacement des mandats cash ou des versement par Western Union qui ont aujourd'hui une telle mauvaise réputation que leur nom seul éveille des soupçons pour la plupart d'entre nous.. Il permet de rendre impossible de remonter jusqu'au destinataire par la voie judiciaire habituelle.

Ainsi, que ça soit quelqu'un qui se fait passer pour un ami qui vous signale avoir perdu ses papiers ou son téléphone en vous suppliant de l'aide par ce moyen de paiement ou une personne qui exerce sur vous un chantage :

• N'hésitez pas à porter plainte en commissariat de Police ou en Brigade de Gendarmerie (en fonction de votre résidence) ;

• Vous pouvez utilisez un site internet de pré-plainte sur Internet (https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

• Ne répondez plus à ses messages ;

• Signalez ses agissements sur www.internet-signalement.gouv.fr ;

Si vous avez du temps à perdre, vous pouvez aussi vous amuser à les mener en bateau, **les capacités de nuisance de ces arnaqueurs du dimanche étant très limitées** à seulement pouvoir vous envoyer des e-mails ou vous téléphoner si vous avez commis l'imprudence de leur communiquer votre numéro. Vous pouvez rétorquer en leur faisant croire que vous allez les payer ou que vous avez vous aussi besoin d'un coupon de recharge PCS pour vous déplacer pour aller en acheter un !

Attention :

Si vous êtes en contact avec une personne se présentant comme victime s'étant faite arnaquer par un escroc et que cette dernière vous communique ensuite les coordonnées d'un contact chez Interpol présenté comme son sauveur, fuyez ! Il s'agit aussi d'une arnaque.

Interpol ne rentre jamais en contact directement avec les victimes !

Ceux qui vous soutiennent le contraire ou qui vous contactent directement en se faisant passer pour Interpol ont malheureusement aussi pour objectif de vous soutirer de l'argent.

Plus d'infos sur : https://www.lenetexpert.fr/contater-interpol-en-cas-darnaque-est-une-arnaque/

Remarque :

Il est possible qu'au moment ou vous êtes sur le point de déposer plainte, la personne en face de vous cherche à vous dissuader. C'est normal, face au faibles changes de retrouver l'auteur de l'acte délictueux, ils considèrent comme une perte de temps le fait de devoir traiter votre demande sous forme de plainte et vous inviteront à déposer une main courante.

Insistez pour déposer plainte car sans cette acte citoyen qu'on ne peut vous refuser (en faisant bien attention de le faire en mentionnant la bonne qualification juridique), vous ne laisserez pas passer la moindre chance (même si elle est minime) de faire arrêter l'escroc.

Pour information

• Les délits d'usurpation d'identité, pouvant être associé au phishing selon l'article 226-4-1 du code pénal sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

• Selon l'article Article 312-1 du code pénal, le délit d'extorsion ou de tentative d'extorsion (demande d'argent en échange de ne pas supprimer des données ou de ne pas divulguer des secrets volés) est punie de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende.

• Les délits d'escroquerie ou tentative d'escroquerie, selon les articles 313-1, 313-2 et 313-3 du code pénal, sont punis de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Comment fonctionne une escroquerie à la Carte prépayée et aux coupons recharges PCS Mastercard, Transcash ou Tonéo? | Ms2i On Air*

Quoi et comment supprimer vos données si vous rendez votre ordinateur professionnel à votre employeur ?

Quoi et comment supprimer vos données si vous rendez votre ordinateur professionnel à votre employeur ?

Est-il possible d'effacer toutes nos données présentes sur un ordinateur de fonction lorsque l'on quitte son travail et que l'on ne souhaite pas laisser de trace sur celui-ci ? Si oui, quels moyens préconisez-vous pour être sûr que ce type de données soit bien effacé (effacer l'historique de ses comptes mails et personnelles, formatage complet, logiciel d'aide à la suppression etc…) ?

La première étape consiste à identifier les données à supprimer et celles à sauvegarder avant de procéder au nettoyage.
Sur la plupart des ordinateurs professionnels, parfois sans le savoir, en plus de nos documents de travail nous stockons :
• Des programmes ajoutés ;
• Nos e-mails ;
• Nos traces de navigation ;
• Nos fichiers téléchargés ;
• Divers identifiants et mots de passe ;
• Les fichiers temporaires

Afin d'éviter l'accès à ces informations par le futur locataire / propriétaire / donataire de votre ordinateur, il sera important de procéder à leur suppression minutieuse.

Concernant les programmes ajoutés
Facile sur Mac en mettant le dossier d'un programme à la corbeille, n'utilisez surtout pas la corbeille pour supprimer des programmes sous Windows. La plupart des programmes apparaissent dans la liste des programmes installés. Pour procéder à leur suppression, nous vous conseillons de procéder :
• soit par le raccourcis de désinstallation que le programme a créé ;
• s'il n'y a pas de raccourci prévu à cet effet, passez par la fonction « Ajout et Suppression de Programmes » ou « Programmes et fonctionnalités » (ou fonction équivalente en fonction de votre système d'exploitation de sa version) ;
• Enfin, vous pouvez utiliser des programmes adaptés pour cette opération tels que RevoUninstaller (gratuit).

Concernant les e-mails
Selon le programme que vous utiliserez, la suppression du/des compte(s) de messagerie dans le programme en question suffit pour supprimer le ou les fichiers contenant les e-mails. Sinon, par précaution, vous pouvez directement les localiser et les supprimer :
• fichiers « .pst » et « .ost » de votre compte et archives pour le logiciel « Outlook » ;
• fichiers dans « » »% »'AppDataLocalMicrosoftWindows Live Mail » pour le logiciel « Windows Live Mail » ;
• les fichiers contenus dans ' » »% »'APPDATA%ThunderbirdProfiles » pour le programme Mozilla Thunderbird
• le dossier contenu dans « ..Local SettingsApplication DataIMIdentities » pour le programme Incredimail.

Concernant nos traces de navigation
En fonction de votre navigateur Internet et de sa version, utilisez, dans les « Options » ou les « Paramètres » la fonction supprimant l'Historique de Navigation » ou les « Données de Navigation ».

Concernant les fichiers téléchargés
En fonction de votre système d'exploitation l'emplacement de stockage par défaut des fichiers téléchargés change. Pensez toutefois à parcourir les différents endroits de votre disque dur, dans les lecteurs réseau ou les lecteurs externes à la recherche de fichiers et documents téléchargés que vous auriez pu stocker.

Concernant divers identifiants et mots de passe
Du fait que le mot de passe de votre système d'exploitation stocké quelque part (certes crypté), si vous êtes le seul à le connaitre et souhaitez en conserver la confidentialité, pensez à le changer et à en mettre un basic de type « utilisateur ».
Du fait que les mots de passe que vous avez mémorisé au fil de vos consultations de sites Internet sont également stockés dans vote ordinateur, nous vous recommandons d'utiliser les fonctions dans ces mêmes navigateurs destinées à supprimer les mots de passes et les informations qui pré remplissent les champs.

Concernant les fichiers temporaires
En utilisant la fonction adaptée dans vos navigateurs Internet, pensez à supprimer les fichiers temporaires liés à la navigation Internet (images, cookies, historiques de navigation, autres fichiers).
En utilisant la fonction adaptée dans votre systèmes d'exploitation, supprimez les fichiers temporaires que les programmes et Windows génèrent automatiquement pour leur usage.

Pour finir
Parce qu'un fichier supprimé n'est pas tout à fait supprimé (il est simplement marqué supprimé mais il est toujours présent) et dans bien des cas toujours récupérable, vous pourrez utiliser une application permettant de supprimer définitivement ces fichiers supprimés mais pourtant récupérables telle que « Eraser », « Clean Disk Security », « Prevent Restore »…

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : 5 applications pour effacer des données de façon sécurisée – ZDNet

---

Votre boite e-mail a été piratée. Quelle attitude adopter ? | Denis JACOPINI

Votre boite e-mail a été piratée. Quelle attitude adopter ?

Il vous semble ou vous avez la certitude que votre boite e-mail a été piratée ?Quelle attitude adopter ?

Un choix s'offre à vous :
Vous protéger et faire cesser le piratage, ou bien rechercher l'auteur et porter plainte.

Vous protéger et faire cesser le piratage
Il vous semble ou vous avez la certitude que votre boite e-mail a été piratée. Quels sont les éléments qui vous font penser ça ?
– Quelqu'un est au courant de choses dont il ne devrait pas être au courant qui n'apparaît que dans les e-mails ?
– Vous constatez que des e-mails que vous n'avez pas lu sont tout de même « lus » ?
– Vous avez constaté dans l'historique des connexions une connexion qui ne semble pas être la votre ?
1°/ Pour vous protéger contre ça et faire cesser tout piratage, la première chose à faire est de lancer des outils de détection de virus, d'espions, keyloggers et autres logiciels malveillants.
Vous fournir une liste serait très compliqué car ceci engagerait quelque part ma responsabilité de vous conseiller un outil plutôt qu'un autre, alors qu'il en existe un grand nombre et aucun n'est fiable à 100%. Je ne peux vous conseiller que de rechercher sur Internet des « Antivirus Online », des Anti-Malwares, des Anti-espions… Toutefois, pour nos propres besoins nous avons une liste de liens accessible sur www.antivirus.lenetexpert.fr.
2°/ Une fois votre ordinateur nettoyé, vous pouvez procéder aux changements de mots de passe des différents services que vous utilisez régulèrement (e-mail, banque, blog, réseaux sociaux…).
Une fois ces deux étapes réalisées, vous ne devriez plus être « espionné ».

Rechercher l'auteur et porter plainte
Si vous suspectez une personne en particulier et que vous souhaitez l'attraper la main dans le sac, sachez que votre action doit prendre la voie de la justice.
Soit vous avez les éléments techniques pouvant l'action de l'auteur clairement identifié, et vous pouvez faire constater par huissier, soit, vous n'avez comme élément qu'une adresse IP, au quel cas, il sera nécessaire de se rapprocher d'un avocat conseil qui rédigera une requête auprès du Tribunal Adhoc afin d'obtenir une ordonnance nous permettant, en tant qu'expert, de réaliser les démarches auprès des fournisseurs de services concernés par le piratage.
Une autre solution plus économique car gratuite mais à l'issue incertaine est de signaler les actes de piratages dont vous êtes victime aux services de Gendarmerie ou de Police en commissariat, en brigade ou sur le site Internet www.internet-signalement.gouv.fr. Cependant, s'il n'y a pas de très grosses sommes en jeu, d'actes délictueux auprès de mineurs ou en rapport avec des entreprises terroristes, vous comprendrez aisément que votre demande ne sera pas considérée comme prioritaire. Sachat que les opérateurs conservent les traces qui vous permettront d'agir en justice quelques mois, quelques semaines ou quelques jours, votre demande par cette voie risque fortement d'être classée sans suite.

Source : Denis JACOPINI

Arnaques, spams, phishing, sextape. Comment se protéger ? | Denis JACOPINI

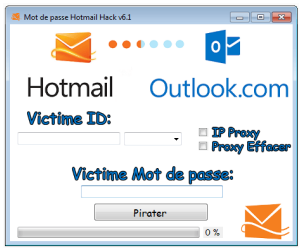

Arnaques, spams, phishing, sextape. Comment se protéger ?

Il vous semble ou vous avez la certitude que votre boite e-mail a été piratée ?Quelle attitude adopter ?

Un choix s'offre à vous :
Vous protéger et faire cesser le piratage, ou bien rechercher l'auteur et porter plainte.

Vous protéger et faire cesser le piratage
Il vous semble ou vous avez la certitude que votre boite e-mail a été piratée. Quels sont les éléments qui vous font penser ça ?
– Quelqu'un est au courant de choses dont il ne devrait pas être au courant qui n'apparaît que dans les e-mails ?
– Vous constatez que des e-mails que vous n'avez pas lu sont tout de même « lus » ?
– Vous avez constaté dans l'historique des connexions une connexion qui ne semble pas être la votre ?
1°/ Pour vous protéger contre ça et faire cesser tout piratage, la première chose à faire est de lancer des outils de détection de virus, d'espions, keyloggers et autres logiciels malveillants.
Vous fournir une liste serait très compliqué car ceci engagerait quelque part ma responsabilité de vous conseiller un outil plutôt qu'un autre, alors qu'il en existe un grand nombre et aucun n'est fiable à 100%. Je ne peux vous conseiller que de rechercher sur Internet des « Antivirus Online », des Anti-Malwares, des Anti-espions… Toutefois, pour nos propres besoins nous avons une liste de liens accessible sur www.antivirus.lenetexpert.fr.
2°/ Une fois votre ordinateur nettoyé, vous pouvez procéder aux changements de mots de passe des différents services que vous utilisez régulèrement (e-mail, banque, blog, réseaux sociaux…).
Une fois ces deux étapes réalisées, vous ne devriez plus être « espionné ».

Rechercher l'auteur et porter plainte
Si vous suspectez une personne en particulier et que vous souhaitez l'attraper la main dans le sac, sachez que votre action doit prendre la voie de la justice.
Soit vous avez les éléments techniques prouvant l'action de l'auteur clairement identifié, et vous pouvez faire constater par huissier, soit, vous n'avez comme élément qu'une adresse IP, au quel cas, il sera nécessaire de se rapprocher d'un avocat conseil qui rédigera une requête auprès du Tribunal Adhoc afin d'obtenir une ordonnance nous permettant, en tant qu'expert, de réaliser les démarches auprès des fournisseurs de services concernés par le piratage.
Une autre solution plus économique car gratuite mais à l'issue incertaine est de signaler les actes de piratages dont vous êtes victime aux services de Gendarmerie ou de Police en commissariat, en brigade ou sur le site Internet www.internet-signalement.gouv.fr. Cependant, s'il n'y a pas de très grosses sommes en jeu, d'actes délictueux auprès de mineurs ou en rapport avec des entreprises terroristes, vous comprendrez aisément que votre demande ne sera pas considérée comme prioritaire. Sachat que les opérateurs conservent les traces qui vous permettront d'agir en justice quelques mois, quelques semaines ou quelques jours, votre demande par cette voie risque fortement d'être classée sans suite.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, pratiquant à la demande de particuliers d'entreprises ou de Tribunaux. Il est consultant et formateur en sécurité informatique et en mise en conformité de vos déclarations à la CNIL.
Nos domaines de compétence :
• **Expertises et avis techniques** en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet… ;
• **Consultant** en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
• **Formateur et chargé de cours** en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : Denis JACOPINI

Déplacements professionnels. Attention au Wi-Fi de l’hôtel…

	**Déplacements professionnels. Attention au Wi-Fi de l’hôtel…**

De nos jours, qui réussirait à se passer d'Internet plus d'une journée, en vacances, en déplacement, lors d'une conférence ou au travail ? Nos vies aujourd'hui digitalisées nous poussent à nous connecter quasi automatiquement au premier réseau Wi-Fi disponible, quitte à mettre la confidentialité de nos données en danger.

Cela devient d'autant plus problématique lorsque nous voyageons : une étude Kaspersky Lab révélait récemment que 82% des personnes interrogées se connectent à des réseaux Wi-Fi gratuits non sécurisés dans des terminaux d'aéroports, des hôtels, des cafés ou des restaurants.
Dans la tribune ci-dessous, Tanguy de Coatpont, Directeur général de Kaspersky Lab France et Afrique du Nord analyse les vulnérabilités des réseaux Wi-Fi dans les hôtels, une mine d'or pour des cybercriminels en quête de données personnelles ou d'informations confidentielles.
Depuis 10 ans, le cyber crime s'est largement professionnalisé pour devenir une véritablement industrie, portée sur la rentabilité. Les cybercriminels sont en quête permanente de victimes qui leur assureront un maximum de gains pour un minimum d'investissements techniques.
De son côté, l'industrie hôtelière a passé la dernière décennie à se transformer pour répondre aux nouvelles attentes digitales de ses clients. Alors que plus d'un quart d'entre eux annoncent qu'ils refuseraient de séjourner dans un hôtel ne proposant pas de Wi-Fi, la technologie n'est plus un luxe mais bien une question de survie pour les établissements hôteliers. Face aux ruptures liées à la numérisation, il a donc fallu repenser les modèles existants et s'équiper, parfois en hâte, de nouvelles technologies mal maîtrisées. Il n'était donc pas surprenant de voir émerger rapidement des problèmes de sécurité, dans les hôtels bon marché comme dans les 5 étoiles.
Par Tanguy de Coatpont, Directeur général de Kaspersky Lab France et Afrique du Nord

Le paradoxe du Wi-Fi à l'hôtel : privé mais public
Ils ont beau être déployés dans des établissements privés, les Wi-Fi d'hôtels restent des points d'accès publics. Ils sont même parfois complètement ouverts. Le processus de connexion, qui nécessite le plus souvent de confirmer son identité et son numéro de chambre, limite l'accès au réseau mais ne chiffre pas les communications. Il ne garantit pas non plus leur confidentialité. Est-ce que cela signifie que nos informations sont à la portée de tous ? La réalité n'est pas aussi sombre, mais elles sont à la portée de n'importe quel criminel équipé d'un logiciel de piratage, dont certains sont disponibles gratuitement en ligne, et disposant de connaissances techniques de base.
Concrètement, il suffit à un criminel de se positionner virtuellement entre l'utilisateur et le point de connexion pour récupérer toutes les données qui transitent par le réseau, qu'il s'agisse d'emails, de données bancaires ou encore de mots de passe qui lui donneront accès à tous les comptes de l'internaute.
Une approche plus sophistiquée consiste à utiliser une connexion Wi-Fi non sécurisée pour propager un malware, en créant par exemple des fenêtres pop-up malveillantes qui invitent faussement l'utilisateur à mettre à jour un logiciel légitime comme Windows.

Le mythe de la victime idéale
En 2014, le groupe de cybercriminels Darkhotel avait utilisé une connexion Wi-Fi pour infiltrer un réseau d'hôtels de luxe et espionner quelques-uns de leurs clients les plus prestigieux. Un an plus tard, les activités de ce groupe étaient toujours en cours, continuant d'exfiltrer les données des dirigeants d'entreprises et dignitaires. Pour autant, les cybercriminels ne ciblent pas que des victimes à hauts profils. Beaucoup d'utilisateurs continuent de penser qu'ils ne courent aucun risque car les informations qu'ils partagent sur Internet ne méritent pas d'être piratées. C'est oublier que la rentabilité d'une attaque repose aussi sur le nombre de victimes. Parmi les 30 millions de clients pris en charge par l'hôtellerie française chaque année, seuls 20% sont des clients d'affaires. Les 80% de voyageurs de loisirs représentent donc une manne financière tout aussi importante pour des cybercriminels en quête de profit.
Dans certains cas, une faille Wi-Fi peut même exposer l'hôtel lui-même, en servant de porte d'entrée vers son réseau. Si l'on prend le cas d'une chaîne d'hôtellerie internationale qui disposerait d'un système de gestion centralisé et automatisé, une intrusion sur le réseau pourrait entrainer le vol à grande échelle d'informations confidentielles et bancaires sur les employées, le fonctionnement de l'hôtel et ses clients.

Hôtels indépendants vs. chaînes hôtelières : des contraintes différentes pour un même défi
Pour une industrie aussi fragmentée que celle de l'hôtellerie, la sécurité est sans aucun doute un défi. Les hôtels indépendants ont une capacité d'accueil réduite et traitent donc moins de données. Le revers de la médaille est qu'ils disposent souvent d'une expertise informatique limitée et leur taille ne permet pas de réaliser les économies d'échelle qui rentabiliseraient un investissement important dans la sécurité informatique. Quant aux grands groupes, qui comptent des ressources humaines et financières plus importantes, ils sont mis à mal par l'étendue de leur écosystème, qui rend difficile l'harmonisation d'une politique de sécurité sur des centaines, voire des milliers de sites.
Il est important que tous les hôtels, quelle que soit leur taille ou leur catégorie, respectent quelques règles simples à commencer par l'isolation de chaque client sur le réseau, l'utilisation de technologies de chiffrement et l'installation de solutions de sécurité professionnelles. Enfin, le réseau Wi-Fi offert aux clients ne doit jamais être connecté au reste du système informatique de l'hôtel, afin d'éviter qu'une petite infection ne se transforme en épidémie généralisée. En respectant ces règles, la sécurité pourrait devenir un argument commercial au moins aussi efficace que le Wi-Fi.
Article original de Robert Kassous

Denis JACOPINI est Expert Informatique et aussi **formateur en Cybercriminalité** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous pouvons vous animer des **actions de sensibilisation ou de formation** à la Protection des Données Personnelles, au risque informatique, à l'hygiène informatique et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-en-cybercriminalite-et-en-protection-des-donnees-personnelles
Denis JACOPINI

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Etude Kaspersky sur le Wi-Fi à l'hôtel… | InfoTravel.fr

Sensibilisations et Formations à la Cybercriminalité et au RGPD (Protection des données personnelles) – Redirect

Parce que la Cybercriminalité et la Protection des données personnelles sont liés, nous couvrons ces sujets concomitamment (Intervention en France et étranger)

Nos formations sont personnalisées en fonction du type de publics présent (Dirigeants, cadres , informaticiens, responsable informatique, RSSI, utilisateurs).

Contactez-nous

PROGRAMME

CYBERCRIMINALITÉ
COMMENT PROTÉGER VOTRE ORGANISME DE LA CYBERCRIMINALITÉ

Présentation

La France a rattrapé sont retard en matière d’équipement à Internet mais à en voir les dizaines de millions de français victimes chaque année, les bonnes pratiques ne semblent toujours pas intégrées dans vos habitudes.

Piratages, arnaques, demandes de rançons sont légions dans ce monde numérique et se protéger au moyen d’un antivirus ne suffit plus depuis bien longtemps.

Avons-nous raison d’avoir peur et comment se protéger ?

Cette formation couvrira les principaux risques et les principales solutions, pour la plupart gratuites, vous permettant de protéger votre informatique et de ne plus faire vous piéger.

Objectifs

Découvrez les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant de naviguer sur Internet en toute sécurité.

Demande d’informations

CYBERCRIMINALITÉ
LES ARNAQUES INTERNET A CONNAÎTRE POUR NE PLUS SE FAIRE AVOIR

Présentation

Que vous vous serviez d’Internet pour acheter, vendre, télécharger ou communiquer, un arnaqueur se cache peut-être derrière votre interlocuteur.

Quels sont les signes qui ne trompent pas ? Comment les détecter pour ne pas vous faire piéger ?

Objectifs

Découvrez les mécanismes astucieux utilisés par les arnaqueurs

d’Internet dans plus d’une vingtaine cas d’arnaques différents. Une fois expliqués, vous ne pourrez plus vous faire piéger.

Demande d’informations

PROTECTION DES DONNÉES

RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES) – CE QU’IL FAUT SAVOIR POUR NE PAS LE PAYER CHER

Présentation

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 et toutes les entreprises, administrations et associations ne se sont pas mises en conformité. Or, quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu’alors inégalées.

Au delà de ces amendes pouvant attendre plusieurs millions d’euros, de nouvelles obligations de signalement de piratages informatiques risquent désormais aussi d’entacher votre réputation. Quelle valeur lui donnez vous ? Serez-vous prêt à la perdre pour ne pas avoir fais les démarches dans les temps ?

Cette formation non seulement répondra la plupart des questions que vous vous posez, vous offrira des éléments concrets non seulement pour initier la mise en conformité de votre établissement mais surtout pour transformer ce qui peut vous sembler à ce jour être une contrainte en une véritable opportunité.

Objectifs

Cette formation a pour objectif de vous apporter l’essentiel pour comprendre et démarrer votre mise en conformité avec le

RGPD dans le but à la fois de répondre à la réglementation et de prévenir en cas de contrôle de la CNIL.

Informations complémentaires

Demande d'informations

PROTECTION DES DONNÉES

RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES) – ANALYSONS CE QUE VOUS AVEZ COMMENCÉ

Présentation

Après avoir suivi notre formation vous permettant de comprendre l'intérêt d'une telle réglementation et de savoir ce qu'il faut mettre en place pour bien démarrer, vous souhaitez aller plus loin dans la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

Après un retour éclair sur les règles de base, nous ferons un point sur la démarche de mise en conformité que vous avez initiée ces derniers mois dans votre établissement. Nous détaillerons ensuite les démarches à réaliser en cas de détection de données sensibles et d'analyse d'impact. Enfin, nous approfondirons des démarches périphériques essentielles pour répondre à vos obligations.

Objectifs

Après avoir déjà découvert l'essentiel pour comprendre et démarrer votre mise en conformité avec le RGPD, cette formation aura pour objectif de vous perfectionner afin de devenir référent protection des données ou DPO (Data Protection Officer = Délégué à la Protection des Données).

Demande d'informations

CYBERSÉCURITÉ

DÉTECTER ET GÉRER LES CYBER-ATTAQUES

Présentation

Que vous ayez déjà été victime d’une cyber-attaque ou que vous souhaitiez l’anticiper, certaines procédures doivent absolument être respectées pour conserver un maximum de preuves et pouvoir les utiliser.

Objectifs

Que votre objectif soit de découvrir le mode opératoire pour savoir quelles sont les failles de votre système ou si vous avez été victime d’un acte ciblé avec l’intention de vous nuire, découvrez les procédures à suivre.

Demande d’informations

CYBERSÉCURITÉ

APPRENEZ À RÉALISER DES AUDITS SÉCURITÉ SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Présentation

Votre système informatique a très probablement de nombreuses vulnérabilités présentées aux pirates informatiques comme de nombreux moyens de nuire à votre système informatique.

Avant de procéder à un test d’intrusion, apprenez à réaliser l’indispensable audit sécurité de votre système informatique afin d’appliquer les mesures de sécurité de base présentes dans les référentiels internationalement utilisés.

Objectifs

Vous apprendrez au cours de cette formation la manière dont doit être mené un audit sécurité sur un système informatique, quelques référentiels probablement adaptés à votre organisme et nous étudierons ensemble le niveau de sécurité informatique de votre établissement.

Demande d'informations

CYBERSÉCURITÉ

APPRENEZ À RÉALISER DES TESTS D'INTRUSION SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Présentation

Cette formation vous apporte l'essentiel de ce dont vous avez besoin pour adopter l'approche du Hacker pour mieux s'en protéger en élaborant vos tests de vulnérabilité, mettre en place une approche offensive de la sécurité informatique permettant d'aboutir à une meilleure sécurité et réaliser des audits de sécurité (test d'intrusion) au sein de votre infrastructure.

La présentation des techniques d'attaques et des vulnérabilités potentielles sera effectuée sous un angle « pratique ».

Objectifs

Cette formation vous apportera la compréhension technique et pratique des différentes formes d'attaques existantes, en mettant l'accent sur les vulnérabilités les plus critiques pour mieux vous protéger d'attaques potentielles.

Demande d'informations

QUI EST LE FORMATEUR ?

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale, Investigation numérique pénale, et en Droit de l'Expertise Judiciaire et a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.

Il anime dans toute le France et à l'étranger des conférences et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles.
A ce titre, il intervient régulièrement sur différents médias et sur La Chaine d'Info LCI pour vulgariser les sujets d'actualité en rapport avec ces thèmes.

Spécialisé en protection des données personnelles, il accompagne les établissements dans leur mise en conformité CNIL en les accompagnant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL).

Enfin, il intervient en Master II dans un centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique, en Master Lutte contre la Criminalité Financière et Organisée, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et anime le blog LeNetExpert.fr sur lequel il partage et publie de très nombreuses informations sur ses thèmes de prédilection.

Denis JACOPINI peut facilement être contacté sur :
http://www.leNetExpert.fr/contact

Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de

passe » (à condition que…)| Denis JACOPINI

Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…) | Denis JACOPINI

Une « phrase de passe » est beaucoup plus difficile à pirater qu'un « mot de passe ». Pour donner un ordre d'idée, les pirates du Web mettent quelques heures à quelques jours pour trouver un mot de passe de huit caractères complexes et mettraient… plusieurs millions d'années pour décoder un mot de passe complexe de 12 caractères.

Atlantico : Selon de nombreuses études menées par des chercheurs de l'Université américaine Carnegie-Mellon, un long mot de passe facile à retenir tel que « *ilfaitbeaudanstoutelafrancesaufdanslebassinparisien* » serait plus difficile à pirater qu'un mot de passe relativement court mais composé de glyphes de toutes sortes, tel que « *p8)J#&=89pE* », très difficiles à mémoriser. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Denis Jacopini : La plupart des mots de passe sont piratés par une technique qu'on appelle « la force brute ». En d'autres termes, les hackers vont utiliser toutes les combinaisons possibles des caractères qui composent le mot de passe.

Donc, logiquement, plus le mot de passe choisi va avoir de caractères (majuscule, minuscule, chiffre, symbole), plus il va être long à trouver. Pour donner un ordre d'idée, les pirates du Web mettent quelques heures à quelques jours pour trouver un mot de passe de huit caractères complexes via la technique de « la force brute », et mettraient… plusieurs millions d'années pour décoder un mot de passe complexe de 12 caractères.

Un long mot de passe est donc plus difficile à pirater qu'un mot de passe court, à une condition cependant : que **la phrase choisie comme mot de passe ne soit pas une phrase connue de tous**, qui sort dès qu'on en tape les premiers mots dans la barre de recherche de Google. Les pirates du Net ont en effet des bases de données où ils compilent toutes les phrases, expressions ou mots de passe les plus couramment utilisés, et essayent de hacker les données personnelles en les composant tous les uns derrière les autres. Par exemple, mieux vaut avoir un mot de passe court et complexe plutôt qu'une « phrase de passe » comme « *Sur le pont d'Avignon, on y danse on y danse…* ».

Il faut également bien veiller à ce que cette « phrase de passe » ne corresponde pas trop à nos habitudes de vie, car les pirates du Web les étudient aussi pour arriver à leur fin. Par exemple, si vous avez un chien qui s'appelle « Titi » et que vous habitez dans le 93, il y a beaucoup de chance que votre ou vos mots de passe emploient ces termes, avec des associations basiques du type : « *jevaispromenermonchienTITIdansle93* ».

De plus, selon la Federal Trade Commission, changer son mot de passe régulièrement comme il est habituellement recommandé aurait pour effet de faciliter le piratage. Pourquoi ?

Changer fréquemment de mot de passe est en soi une très bonne recommandation, mais elle a un effet pervers : plus les internautes changent leurs mots de passe, plus ils doivent en inventer de nouveaux, ce qui finit par embrouiller leur mémoire. **Dès lors, plus les internautes changent fréquemment de mots de passe, plus ils les simplifient, par peur de les oublier, ce qui, comme expliqué plus haut, facilite grandement le piratage informatique.**

Plus généralement, quels seraient vos conseils pour se prémunir le plus efficacement du piratage informatique ?

Je conseille d'avoir une « phrase de passe » plutôt qu'un « mot de passe », qui ne soit pas connue de tous, et dont on peut aisément en changer la fin, pour ne pas avoir la même « phrase de passe » qui vérouille nos différents comptes.

Enfin et surtout, je conseille de ne pas se focaliser uniquement sur la conception du mot de passe ou de la « phrase de passe », parce que c'est très loin d'être suffisant pour se prémunir du piratage informatique. Ouvrir par erreur un mail contenant un malware peut donner accès à toutes vos données personnelles, sans avoir à pirater aucun mot de passe. Il faut donc rester vigilant sur les mails que l'on ouvre, réfléchir à qui on communique notre mot de passe professionnel si on travail sur un ordinateur partagé, bien vérrouiller son ordinateur, etc…

Article original de Denis JACOPINI et Atlantico

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…) | Atlantico.fr